

Loi du 2 août 2021

pour renforcer la prévention en santé au travail

Petit-déjeuner de la prévention



Votre Service de Prévention et de Santé au Travail de Valence, en collaboration avec celui de Tain/Tournon a le plaisir de vous inviter à un café d'information sur le thème :

« Loi du 2 août 2021 pour renforcer la
prévention en santé au travail :
quels changements ? »

14 avril 2022
de 8h à 10h
à l'AIPVR (et sur
Zoom)

2h pour
s'informer et
échanger

Document Unique, nouvelles visites médicales, prévention de la désinsertion professionnelle, extension des missions des SPSTI, dossier médical partagé., réorganisation de la gouvernance... Votée le 2 août 2021, la loi entre en vigueur à compter du 31 mars 2022.

L'AIPVR a convié Me VIELJEUF, avocat associé du Cabinet CAP CONSEIL AVOCATS intervenant en droit du travail, pour vous informer sur les changements qu'implique la loi et échanger avec vous sur cette thématique.

Inscription GRATUITE pour tous les adhérents

RDV sur notre site internet www.aipvr.com rubrique Pratique/Agenda

I
N
V
I
T
A
T
I
O
N